

FICHE PRATIQUE

Accords nationaux Production agricole, CUMA, ETARF AGRICA vous accompagne dans la mise en gestion des Plans d'Epargne Retraite en points de vos clients

INFORMATION SPÉCIALE TIERS-DÉCLARANT

Dans le cadre des nouvelles obligations conventionnelles qui incombent aux entreprises pour la couverture de leurs salariés non cadres en retraite supplémentaire, vous nous avez transmis **une liste de clients vous ayant sollicités afin** d'être accompagnés dans la mise en place du PER CPCEA en points.

A ce jour, toutes ces entreprises ont reçu une proposition commerciale personnalisée.

Quelles sont les étapes suivantes ? Retrouvez ci-après une synthèse des processus de mise en gestion et d'homologation DSN par AGRICA.

Schéma d'adhésion AGRICA PRÉVOYANCE



Délais de traitement10 semaines actuellement.Nos équipes sont mobilisées pour réduire ce délai.

Que faire pendant ce délai ?

Aucune démarche n'est à effectuer, vous régulariserez la situation en effectuant des « rappels de période » une fois le certificat d'adhésion reçu (cf. rubrique « Comment déclarer vos cotisations ? » en page 2).

Quelle sera la date de prise d'effet des garanties ?

La date d'effet du contrat sera celle choisie par vos clients dans leur bulletin d'adhésion. Celle-ci est confirmée par la suite dans leur certificat d'adhésion quelle que soit sa date d'envoi. C'est à partir de cette date que les cotisations doivent être déclarées et payées.



1

Une question sur la gestion du Plan d'Epargne Retraite CPCEA ? Nos conseillers spécialisés Gestion sont disponibles du lundi au vendredi de 9h à 17h au numéro de téléphone suivant (choix 2) :





L'adhésion enregistrée, comment déclarer vos cotisations?



Suite à la réception du certificat d'adhésion, 2 modes de déclaration et de paiement s'offrent à l'entreprise :



Déclaration via l'Espace client AGRICA

Se connecter à l'Espace client AGRICA

Affilier les salariés Déclarer les salaires Payer les cotisations

Comment créer un compte entreprise dans l'espace client AGRICA ?

Rendez-vous sur groupagrica.com Cliquez sur l'icône « Compte client ». Puis sur « Pas encore inscrit ? » Créer un compte » + « Je suis une entreprise ».

Entrez vos coordonnées et créez votre espace en 3 étapes Indiquez votre n° de SIRET et votre code client, puis renseignez les informations relatives au représentant de l'entreprise.

Vérifiez et validez votre inscription

Prenez connaissance des conditions d'utilisation et validez votre inscription en choisissant votre mot de passe reçu par email.



Les bonnes pratiques pour réussir sa déclaration DSN

Anomalie de paramétrage, d'affiliation... Quelques règles à respecter pour une déclaration en bonne et due forme !

Toute DSN reçue et comportant des erreurs engendre <u>automatiquement</u> : • Le rejet de la DSN,

- La non prise en compte de l'affiliation des salariés et des cotisations réglées
- La non-attribution des droits de retraite des salariés.



En cas de rejet de la DSN,

le passage par le module de déclaration en ligne sur internet est obligatoire pour payer les cotisations et affecter les droits des salariés (cf. page 2 du document).

Le saviez-vous ?

Analyse des DSN reçues par AGRICA PRÉVOYANCE en septembre





45% des DSN reçues présentent des anomalies de paramétrage contrat

Focus sur les 45% des DSN reçues présentant des anomalies

- 72 % présentent des références contrats erronées,
- 26 % sont des adhésions non enregistrées
- 2 % sont des données entreprises en cours de fiabilisation.

Zoom sur les 29% des DSN à homologuer

- 50 % sont correctement paramétrées et donc homologables
- 26 % présentent des anomalies d'affiliation
- 22 % ne déclarent pas l'exhaustivité des contrats
- 2% ne respectent pas les structures des cotisations (TA, TB, TC)



Une question sur la gestion du Plan d'Epargne Retraite CPCEA ou sur la DSN ?

Nos conseillers spécialisés Gestion sont disponibles du lundi au vendredi de 9h à 17h au :

0 805 020 220 Service & appel

AGRICA PREVOYANCE représente CPCEA (SIRET 784 411 134 00033), institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège se situe 4, Place de Budapest CS 92459 75 436 Paris Cedex 09 - Membres du GIE AGRICA GESTION (RCS Paris n°493 373 682) Siège social - 21 rue de la Bienfaisance 75008 Paris - www.groupagrica.com